



# Commune de MORTROUX

## Délibération n° 2021-001 en date du 25 février 2021 portant sur la révision des acomptes sur charges

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le vingt-cinq février deux mil vingt et un à la Mairie à vingt heures, selon convocation du 19/02/2021 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

*Monsieur YVERNAULT Thibault a été désigné secrétaire de séance*

**Présents** : Messieurs Marsaleix Guy, , Poissonnier Franck, Mercier Stéphane, Dindault Gérard, Yvernauld Thibault et Mesdames Bouzet Maryse, Diaz Florence, Delcuze Karine, Hilaire Marivonne,.  
**Pouvoirs** : Mr Gaume Florent a donné pouvoir à Mme Hilaire Marivonne  
**Absents** : Monsieur Meignat Emmanuel

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	1	10	10	10	0

\*\*\*

**Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il** est nécessaire de réviser les acomptes sur charges des logements communaux pour l'année 2021.

Considérant les charges réelles des logements en 2020, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les acomptes sur les charges mensuelles suivantes aux logements communaux pour l'année 2021 à compte du 1<sup>er</sup> mars 2021,

<i>Locataires</i>	<i>Acomptes 2020</i>	<i>Charges 2020</i>	<i>Décision 2021</i>
52 Grd rue	10,00 €	142,00	10,00
54 Grd Rue (Presbytère)	50,00 €	166,90	30,00
56 Grd rue 1er étage (Presbytère)	130,00 €	562,95	80,00
56 Grd Rue (Presbytère)	80,00 €	1139,13	100,00
58 Grd Rue 1er étage droite (Mairie)	40,00 €	518,79	40,00
58 Grd Rue 1er étage gauche (Mairie)	40,00 €	638,69	40,00
1 Rte de la Rongère	80,00 €	1178,93	80,00
3 Rte de la Rongère	40,00 €	456,74	40,00
49 Grd Rue	10,00 €	118,00	10,00

- d'autoriser monsieur le maire à informer les locataires concernés par des changements

Mortroux, le 8 mars 2021,  
Guy MARSALEIX, Maire

Transmis à la Préfecture le :  
Affiché le :